



Problème assurance automobile

Par **nad4646**, le **04/04/2016** à **11:17**

Bonjour, voila mon problème, j'ai souscrit auprès de ma banque une assurance auto au début tout allez bien seulement au bout de 3 mois ils m'ont augmenté mon échéance en me donnant comme justificatif que mon bonus déclaré lors de l'inscription n'était pas juste , se qui c'est passé c'est que sur mon ancien relevé d'information il y avait mon compagnon qui lui avait un indice plus bas que le mien et donc ils ont pris en compte son indice je tiens a préciser que mon compagnon n'est pas sur mon nouveau contrat que j'ai souscrit à ma banque , après les avoir appelé pour demander des explications et leur dire qu'ils se trompé ils m'ont demander en premier temps un ancien relevé ou il y avait inscrit mon bonus uniquement ce que je ne pouvait fournir car le dernier relevé il y avait encore mon compagnon , donc ensuite ils m'ont demandé un contrat auto dont j'étais conductrice principale là encore ça n'a pas suffis , je leur ai donc fourni un ancien ancien relevé d'information et depuis rien , suite à des problèmes de santé je n'ai pus trop m'en occupé et du coup rien a changé que puis je faire ? On t'ils le droit de prendre le bonus de mon compagnon alors qu'il n'ai pas sur le contrat ?

Par **chaber**, le **04/04/2016** à **11:30**

bonjourrrn[citation] ils ont pris en compte son indice je tiens a préciser que mon compagnon n'est pas sur mon nouveau contrat que j'ai souscrit à ma banque [/citation] l'assureur ne peut que reprendre votre propre bonus.rnrnEtiez-vous assurée à votre nom?

Par **Lag0**, le **04/04/2016** à **11:46**

Bonjour, rnJ'ai un peu de mal à comprendre. rnLe coefficient de bonus est normalement attribué au contrat. Il ne peut donc pas y avoir deux coefficients différents sur un même contrat, même s'il y a plusieurs conducteurs. Comment, sur le même contrat, peut-il apparaitre un coefficient pour madame et un pour monsieur différent ? Que se passe t-il alors en cas d'accident responsable ? Qui prend le malus ?

Par **nad4646**, le **05/04/2016 à 11:25**

Bonjour, oui que ce soit mon ancien contrat ou mon nouveau le contrat n'est qu'a mon nom, mon compagnon était désigné comme second conducteur sur mon ancien contrat , là comme il a sa propre voiture et vu qu'il n'avait pas encore assez de bonus nous ne l'avons pas mit.